

DU
REPUBLIQUE DU BENIN

—&&—

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

—&&—

Portant Nominations et Promotions à titre Normal et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu La Loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets n^{os} 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Procès verbal de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 24 décembre 2012 au 07 janvier 2013 ;

AB

BY

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommées et promues à titre Normal et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs :

- AMADOU Cocou Imadou, Contrôleur des Douanes à la retraite ;
- ASSONGBA Akpovi, Contrôleur des Douanes ;
- BIAO Adimi James, Contrôleur des Douanes à la retraite ;
- MAFORIKAN Eugène, Inspecteur des Douanes.

Article 2 : Sont nommées à titre Normal et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs :

- ADONON Sênahin Candide, Contrôleur des Douanes à la retraite ;
- GODONOU DANSOU Ayossi Pascal, Contrôleur des Douanes à la retraite.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 23 avril 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 06.